

PV de la réunion du Conseil Municipal **Du 24 AVRIL 2026**

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Liliane FAYARD, Christian PATURAL, Christophe CELLIER, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, Marie-Odile HENDRICKX, Antonio FERREIRA, Patricia GATTE, Magali COAVOUX, Alexandre ROCHE et Sabrina PEREIRA

Absents excusés : Natacha BELEZY qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT
Adrien OLIVEIRA AFONSO qui donne procuration à Pierre POINSON

Vote du budget auberge

Monsieur le Maire présente la proposition du budget auberge pour 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 18 000 € et en section d'investissement à hauteur de 63 922.05 €. L'assemblée vote à l'unanimité le budget tel qu'il est proposé.

Vote du budget panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire présente la proposition du budget panneaux photovoltaïques pour 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 3 814.67 € et en section d'investissement à hauteur de 2 307.22 €. L'assemblée vote à l'unanimité le budget tel qu'il est proposé.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire demande de voter les taux d'imposition pour 2026. Avant la discussion, il rappelle que l'Etat a appliqué une augmentation des bases de 0.8 % cette année. S'engage un débat autour de la table.

Après en avoir délibéré et vote, le Conseil Municipal décide :

- à 13 voix pour et 2 contre d'augmenter la THRS de 1.37 points
- à 8 voix pour et 7 contre d'augmenter la TFB de 1%
- à 10 voix pour et 5 contre de ne pas augmenter le taux de TFNB

Les taux qui seront donc appliqués pour l'exercice 2026 seront donc les suivants :

Taxe foncière bâtie : 25.02 %

Taxe foncière non bâtie : 39.75 %

Taxe d'habitation résidences secondaires : 5.56%

La commune encaissera 136 803 € cette année.

Vote du budget général

Monsieur le Maire présente le budget général qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 478 857.75 € et en section d'investissement à hauteur de 281 024.29 € avec principalement le paiement des travaux de rénovation de la salle des fêtes et l'encaissement d'une partie des subventions. Il est essentiellement prévu pour cette année la rénovation du terrain de boules, l'achat d'un gyrobroyeur de 1m de large, d'une autolaveuse pour la salle des fêtes et l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques place du lavoir.

Concernant les subventions, il est proposé de voter une subvention de 30 000 euros en faveur de l'Ogec en plus de la participation de 5 euros par heure de la cantinière pour l'année scolaire 2025 – 2026 et une subvention de 100 euros à l'ACCA afin de couvrir la location de la cabane, une

subvention de 1400 euros pour le comité des fêtes pour participer à l'achat du feu d'artifice de la fête patronale et une subvention de 50 euros pour la FNACA.

Le budget général ainsi présenté est voté à l'unanimité.

Demande de subvention des anciens d'Algérie

La FNACA a demandé la prise en charge de la mairie pour une gerbe annuelle c'est pourquoi l'assemblée a décidé à l'unanimité de lui verser une subvention de 50 euros.

Projet achat autolaveuse

Monsieur le Maire présente les deux devis réalisés pour l'achat d'une autolaveuse sur batterie pour le personnel communal. L'assemblée décide à l'unanimité de retenir le devis le moins disant élevé des deux c'est-à-dire celui de l'entreprise Albert à Ste Agathe la Bouteresse qui s'élève à 3 095.90 € HT. La livraison avec une petite formation de mise en route et 10 litres de détergent sont prévus au devis. Liliane Fayard responsable de la salle des fêtes participera à cette formation avec les agents.

Projet pose d'une borne électrique

Monsieur le Maire présente une solution de pose de borne de l'entreprise Charging 55C. La société propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec la mairie dans laquelle il est stipulé les obligations de chacune des parties. L'entreprise installera une borne pour deux recharges de 22kw sur le talus devant deux places de parking situées côté nord sur la place du lavoir. La commune procèdera au marquage au sol et souscrira l'abonnement électrique. L'entreprise versera un remboursement annuel du montant afférent à la consommation d'énergie en fonction du volume de kwh consommés et du tarif du kwh souscrit par la commune sans que celui-ci ne puisse être supérieur au dernier TRVE (tarif réglementé de vente d'électricité) majoré de 1 centime et préalablement approuvé par l'entreprise. L'assemblée approuve à l'unanimité cette solution.

Révision des tarifs communaux

Compte tenu des travaux de rénovation de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location.

Après discussion et vote, l'assemblée décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1/10/2026.

Pour les résidents Trelins	Grande Salle	Petite Salle
Weekend	250 €	100 €
Temporaire (vin d'honneur, réunion)	125 € la semaine 155 € le weekend	35 € la semaine 50 € le weekend
Pour les non résidents Trelins		
Repas et manifestations à but lucratif	420 €	200 €
Vin d'honneur et réunions	195 €	70 €

La vaisselle sera louée au prix de 40 euros.

La caution est à 300 € pour une location sans vaisselle et à 450 € pour une location avec vaisselle.

Un forfait nettoyage de 75 € sera appliqué aux associations si la salle des fêtes n'est pas rendue propre.

Les locataires de la grande salle devront rendre le bâtiment rangé et balayé, cuisine et toilettes propres.

Quant aux locataires de la petite salle, le ménage est entièrement assuré par le locataire.

La consommation d'électricité sera facturée en fonction du relevé fait et en fonction du prix payé par la collectivité.

Les autres tarifs communaux ne sont pas revalorisés.

Questions diverses

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Intercommunal du Forez pour les travaux de débroussaillage sur notre territoire.

Il nous appartient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre commune au sein du comité syndical. Après en avoir délibéré, sont désignés :

En qualité de titulaire : Monsieur Alexandre ROCHE

En qualité de suppléant : Monsieur Christophe CELLIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'électrification de la Loire et qu'il appartient à l'assemblée de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre commune au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, sont désignés :

En qualité de titulaire : Monsieur Christian PATURAL

En qualité de suppléant : Monsieur Gaëtan GUILLOT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que tout élu peut dans l'exercice de sa fonction d'élu avoir recours à un déontologue. Monsieur le Maire propose de poursuivre l'adhésion à un référent déontologue par convention avec Loire Forez agglomération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus,
- D'approuver la convention avec Loire Forez agglomération, qui fixe les modalités de la saisine du référent déontologue des élus, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et ainsi que les modalités financières,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la commune de Montbrison pour régler les frais de scolarisation échangé entre nos communes. L'assemblée ne souhaite pas signer cette convention préférant gérer les scolarisations au fur et à mesure et charge Monsieur le Maire d'en informer la mairie de Montbrison.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accident de José Afonso survenu en début de semaine. En effet celui-ci s'est cassé une vertèbre, il a été opéré et un arrêt de travail de deux mois minimums s'impose à lui. Le restaurant va donc être fermé, seul l'hôtel et le bar vont être en parti ouverts. Le fils du chef va assumer la préparation de plats à emporter pour permettre le paiement des charges fixes. Au vu de cette nouvelle situation, Monsieur le Maire propose d'annuler le recouvrement du loyer du mois de mai 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour (Pierre Poinson ne prend pas part au vote au nom de Adrien Oliveira Afonso) d'annuler le recouvrement du loyer du mois de mai 2026 de l'auberge. Cette décision nécessite une subvention du budget général de 1800 euros.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

En effet, Monsieur le Maire explique que nous devons organiser cette visite : date et horaire, que visiter, qui rencontrer, qui est disponible, ...Il est décidé que ce sera un vendredi après-midi et Agnès Pangaud se propose de peaufiner le programme avec Gaëtan Guillot.

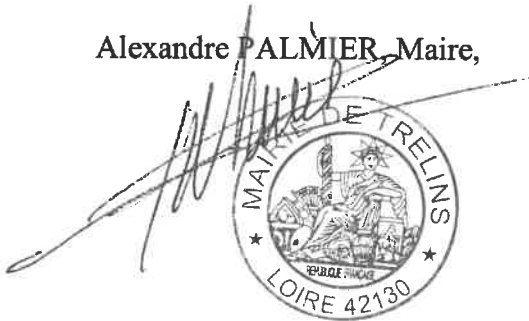
Agnès Pangaud signale un trou en formation en bas de la route des pèges au stop à droite. Il est prévu d'être rebouché par les agents avec l'enrobé à froid.

Magali Coavoux signale des déchets fréquents sur la route des balcons et s'interroge s'ils ne tombent pas du camion de collecte. Un mail sera envoyé au service déchets de LFa.

La séance est close et levée à 22 h 30

Fait à Trelins, le 20 juillet 2026

Alexandre PALMIER, Maire,



Liliane FAYARD, secrétaire,

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Liliane Fayard', written in a cursive style.